



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2014

Original : français

Soixante-neuvième session

Point 126 de l'ordre du jour

Tribunal international chargé de juger

les personnes accusées de violations graves

du droit international humanitaire commises

sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Lettre datée du 22 décembre 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la résolution 2193 (2014), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7348^e séance, tenue le 18 décembre 2014.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Mahamat Zene **Chérif**

